

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/07-388-474 du 7/05/07

CONSULTATION DES RESULTATS DU MOUVEMENT ACADEMIQUE DES PERSONNELS ATOSS - au titre de la rentrée scolaire 2007

Destinataires :

Mmes et MM les Chefs des établissements de l'enseignement supérieur, des EPLE, CIO, IEN,
Mmes et MM les Chefs des services académiques

Affaire suivie par :

Mme Sandrine Sauvaget : Personnels administratifs des catégories B et C - personnels sociaux, de
santé et de laboratoire (tél. : 04-42-91-72-28) ;

Mme Galzy : Personnels administratifs de catégorie A (tél. : 04-42-91-72-41) ;

Mme Vincent : Personnels ouvriers (tél. 04-42-91-72-46)

Fax de la division : 04-42-91-70-06

Références :

- Circulaire rectoriale publiée au Bulletin Académique n° 381 du 19 février 2007 concernant le mouvement académique des personnels ouvriers (hors EPLE)
- Circulaire rectoriale publiée au Bulletin Académique n°381 du 19 février 2007 concernant le mouvement académique des personnels administratifs catégories B et C, médico-sociaux et de laboratoire
- Circulaire rectoriale publiée au Bulletin Académique n° 382 du 12 mars 2007 concernant le mouvement académique des A(P)AENES

La consultation des résultats du mouvement académique des personnels Atoss sera possible sur internet **le lendemain** des séances des commissions administratives paritaires académiques qui auront lieu le :

Corps	Jours - Heures des C.A.PA.
Attachés (Principaux) d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur	Mercredi 30 mai 2007 à 14h30
Assistant(e)s de service social	Jeudi 7 juin 2007 à 9 heures 30
Personnels Ouvriers (hors EPLE)	Lundi 18 juin 2007 à 9h 30
Personnels Infirmiers	Mardi 19 juin 2007 à 9 heures 30
Secrétaires d'Administration Scolaire et Universitaire	Mercredi 20 juin 2007 à 9 h 30
Personnels de laboratoire	Jeudi 21 juin 2007 à 9 heures 30
Agents et Adjointes Administratifs	Mardi 26 juin 2007 à 9h 30

Les modalités de consultation sont les suivantes :

Pour les Personnels :

🖱️ site internet académique : <http://www.ac-aix-marseille.fr>

🖱️ rubrique "personnel de l'académie"

"personnel administratif, technique, sociaux, de santé, de recherche et de formation",
mouvements des personnels ATOSS, AMAC

L'agent pourra connaître sa nouvelle affectation (accès par le NUMEN et le mot de passe utilisé lors de la demande de mutation)

Pour les Chefs d'établissement et de service:

site académique : <http://amacetab.agr.ac-aix-marseille.fr/amacetab/Amac>

L'établissement (accès par le code RNE établissement et le mot de passe de l'établissement) pourra connaître le nom des agents ayant obtenu une mutation ainsi que le nom et la provenance des nouveaux personnels affectés.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille